

LES LETTRES EUROPEENNES  
Association déclarée sous le régime de la loi de 1901  
Siège Social :  
60, Route de Merville, La Motte au Bois, 59190 Hazebrouck

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 1994

Les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation.

Il est établi une feuille de présence qui est émargée par chaque membre de l'assemblée.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrice-Marie Dusausoy.

Monsieur le Président examine et certifie exacte la feuille de présence qui fait ressortir que le quorum est atteint.

L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.


Monsieur le Président déclare la séance ouverte et rappelle à l'assemblée qu'elle a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification de la démission de Madame Anne Gérardaux-Prêcheur, membre du Bureau de l'Association ;
- Désignation d'un nouveau membre du Bureau de l'Association (Trésorier), en remplacement de Madame Rose-Marie Kieffer ;
- Approbation des comptes clos le 31 décembre 1993 ;
- questions diverses.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les documents suivants :

- un exemplaire des statuts ;
- la feuille de présence ;
- une copie de la convocation ;
- les comptes clos le 31 décembre 1993.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL



Monsieur le Président demande qu'il lui soit donné acte de ce que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux associés, ou, le cas échéant, tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais fixés par la loi. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président offre la parole aux personnes assistant à l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée ratifie la décision prise par le Conseil d'administration le 24 juin 1994 constatant la démission de Madame Anne Gérarddeaux-Prêcheur, membre du Bureau de l'Association et trésorière à compter du 1er juin 1994 et son remplacement provisoire par Madame Rosemarie Kieffer malheureusement décédée depuis.

L'assemblée désigne Madame Lena Kirstina en qualité de Trésorier, Membre du Bureau de l'Association en remplacement de Madame Rosemarie Kieffer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir entendu le rapport du président sur les comptes de l'association clos le 31 décembre 1993, approuve lesdits comptes qui laissent apparaître un bénéfice de 42.215,61 FF.

L'assemblée décide d'affecter ce bénéfice au compte report à nouveau qui s'élève ainsi à 62.158,71 FF. L'assemblée donne quitus aux administrateurs de leur gestion.

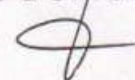
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

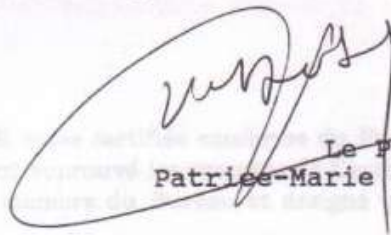


Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

De tout ce que dessus, Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du bureau.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

Le 27 décembre 1994



Le Président  
Patrice-Marie Dusausoy



**LES LETTRES EUROPEENNES**

Association déclarée sous le régime de la loi de 1901

Siège Social :

60, Route de Merville, La Motte au Bois, 59190 Hazebrouck

**Procès-verbal de la réunion du  
Conseil d'Administration en date du 24 juin 1994**

Les membres du Conseil d'Administration ont été régulièrement convoqués par le Président du Conseil d'Administration le 17 juin 1994 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Constaté la démission de Madame Anne Gérarddeaux-Prêcheur, en qualité d'administrateur faisant fonction de Trésorière, à compter du 1er juin 1994 ;
- 2 Procéder à la nomination provisoire de Madame Rosemarie Kieffer en qualité d'administrateur faisant fonction de Trésorière, jusqu'à la plus prochaine Assemblée Générale de l'Association qui statuera définitivement ;
- 3 Procéder à la nomination de Madame Anne Gérarddeaux-Prêcheur en tant qu'Assistante administrative salariée de l'Association à compter du 1er juillet 1994. Il apparaît en effet que Madame Anne Gérarddeaux-Prêcheur assure, depuis le début de la création de l'Association, le suivi de la comptabilité de l'Association à titre bénévole. Or, il apparaît que ce suivi, qu'il est impératif d'assurer, nécessite désormais d'y consacrer une trentaine d'heures par mois, qu'il paraît équitable de rémunérer par le versement d'un salaire brut salarié horaire de 125 Francs Français. Dans un premier temps, il paraît préférable de proposer un contrat de travail à durée déterminée expirant le 31 décembre 1994, et ce pour tenir compte des ressources et du fonctionnement de l'Association ;
- 4 Autoriser le Président de l'Association à régler les honoraires du Cabinet Comptable SFECF, 14 Rue de Queux Saint Hilaire - 59524 Hazebrouck, et du Cabinet d'Avocats Shubert & Dusausoy, 190 Boulevard Haussmann - 75008 Paris, pour autant qu'ils soient conformes aux usages de la profession.

Ont exprimé leur vote :

Monsieur Stamatis Padidis, par correspondance.

Monsieur Steen Svava Olsen, par correspondance.

Madame Martine De Clercq, par correspondance.



Monsieur Patrice-Marie Dusausoy, Président du Conseil d'Administration, présent, constate que le quorum est réuni et que le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération :


Après avoir procédé au dépouillement des votes exprimés par correspondance, le Président décide de joindre en annexe au présent procès-verbal lesdits suffrages et constate qu'à l'unanimité le Conseil :

1. Constate la démission de Madame Anne Gérardaux- Prêcheur, en qualité d'administrateur faisant fonction de Trésorière, à compter du 1er juin 1994 ;
2. Procède à la nomination provisoire de Madame Rosemarie Kieffer en qualité d'administrateur faisant fonction de Trésorière, jusqu'à la plus prochaine Assemblée Générale de l'Association qui statuera définitivement ;
3. Procède à la nomination de Madame Anne Gérardaux-Prêcheur en tant qu'Assistante administrative salariée de l'Association à compter du 1er juillet 1994. Il apparaît en effet que Madame Anne Gérardaux-Prêcheur assure, depuis le début de la création de l'Association, le suivi de la comptabilité de l'Association à titre bénévole. Or, il apparaît que ce suivi, qu'il est impératif d'assurer, nécessite désormais d'y consacrer une trentaine d'heures par mois, qu'il paraît équitable de rémunérer par le versement d'un salaire brut salarié horaire de 125 Francs Français. Dans un premier temps, il paraît préférable de proposer un contrat de travail à durée déterminée expirant le 31 décembre 1994, et ce pour tenir compte des ressources et du fonctionnement de l'Association ;
4. Autorise le Président de l'Association à régler les honoraires du Cabinet Comptable SFECP, 14 Rue de Queux Saint Hilaire - 59524 Hazebrouck. et du Cabinet d'Avocats Shubert & Dusausoy, 190 Boulevard Haussmann - 75008 Paris, pour autant qu'ils soient conformes aux usages de la profession.

Plus rien n'étant à l'Ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé Procès-verbal qui a été signé par le président du Conseil d'Administration.

COPIE CONFORME  
A L'ORIGINAL

  
Patrice-Marie Dusausoy